

 CENTRE HOSPITALIER DE MILLAU www.ch-millau.fr	Centre Hospitalier de MILLAU Décision Générale	Réf. : DG N° 31-2024 Date : 13/09/2024
	Emetteur : BD/CK	Diffusion : Receveur + signataires+ Internet + Intranet
Mots-clés : délégation de signature + astreinte administrative		

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Millau,

Vu l'article L. 6143-7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°12-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Benoît DURAND, Directeur Adjoint des Centres Hospitaliers de MILLAU et de SAINT-AFFRIQUE à compter du 1^{er} mars 2023,

Vu la décision 2023-4115 du 31 août 2023 de Monsieur le Directeur de l'ARS Occitanie nommant Monsieur Benoît DURAND Directeur par intérim du Centre Hospitalier de MILLAU à compter du 1^{er} septembre 2023,

DECIDE

Article 1 - Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur AYRAL Stéphane, Ingénieur Hospitalier, en vue de signer tous les actes et décisions, contrats et conventions, courriers et notes d'information nécessaires à la gestion de l'établissement en lien avec les services techniques.

Article 2 – M. AYRAL Stéphane est également habilité à signer les actes de gestion courante, survenus durant une astreinte administrative, relatifs aux besoins de fonctionnement de l'établissement, à l'accueil, et au suivi des usagers et aux personnels et tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

Article 3 - La présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Article 4 - La présente délégation de signature est présentée en Conseil de Surveillance et adressée à la Trésorerie Hospitalière du Sud Aveyron.

Article 5 - La présente décision prend effet à compter de sa publication la rendant consultable (Intranet et Internet) et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à MILLAU,
Le 13/09/2024



Benoît DURAND
Directeur par intérim

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Portée à la connaissance
de M. AYRAL Stéphane

Le 13/09/2024

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'S' and 'A' followed by a long horizontal stroke.